

Pour l'honneur du colonel Beltrame

« Ce que les gens ont retenu d'Arnaud Beltrame, ... c'est qu'il ait donné sa vie pour en sauver d'autres. »

Le père Golfier, de l'abbaye de Lagrasse dans l'Aude, résume ainsi en quelques mots l'image qu'a laissée le colonel de gendarmerie Beltrame dans l'opinion publique française et même mondiale. Cette image a été imprimée par les hommes politiques dès les premières minutes qui ont suivi le dénouement tragique des attentats de Carcassonne et Trèbes en mars 2018. Le ministre de l'intérieur Gérard Collomb, le procureur de Paris François Mollins, puis le président de la République Emmanuel Macron ont martelé dans leurs discours le mot « sacrifice » à propos du lieutenant-colonel Beltrame, élevé au rang de colonel à titre posthume, et que je citerai par l'un ou l'autre grade selon le moment considéré. Le mot a été repris dans l'ensemble de la presse, au point de devenir une évidence.

Pourtant des voix, et non des moindres, se sont élevées pour récuser le mot :

Cédric et Damien Beltrame ont parlé de la « **thèse absurde et obscène du sacrifice volontaire de [leur] frère** ». La mère du colonel Beltrame s'est exprimée dans une émission télévisée de façon catégorique : « *Je ne suis pas d'accord avec ça. Il ne pensait pas qu'il allait mourir. C'était son métier. Il allait se marier bientôt. Ce n'est pas un sacrifice. C'était un combattant. Je suis sûre qu'à aucun moment, il n'a pensé qu'il n'aurait pas le dessus. Il pensait qu'il arriverait à le maîtriser* ».

Peu après son arrivée au supermarché Super U de Trèbes, le lieutenant-colonel Beltrame s'est avancé les mains en l'air vers le terroriste, dans une volonté évidente de faire libérer l'otage que celui-ci détenait et menaçait de son arme. Il était seul à connaître la motivation intime qui le guidait à cet instant, et il n'est plus là pour en témoigner. L'interrogation est pourtant légitime et essentielle, car l'honneur même du colonel Beltrame en dépend d'une certaine façon. Je vais m'expliquer sur cette assertion, choquante au premier abord.

Comme au sein de tout corps de métier, le jugement qui importe au premier chef pour un gendarme est celui de ses pairs. Or ce sont les critiques qui dominent dans les milieux de la gendarmerie à l'égard de l'initiative prise par le lieutenant-colonel Beltrame face au terroriste. Bien qu'exprimées de façon feutrée en public, elles sont acerbes dans les discussions privées. On connaît l'attachement du gendarme au respect de la règle. Certains le jugent excessif, mais ignorent que les règles sont l'aboutissement d'un processus d'élaboration rigoureux, basé sur l'expérience et sur l'analyse. C'est notamment le cas des règles d'intervention face à une menace terroriste imminente. L'action du lieutenant-colonel Beltrame au supermarché de Trèbes a bafoué toutes les règles établies, qu'il connaissait parfaitement. Un exposé plus approfondi sera présenté dans ce texte. Il conduit à un jugement sévère sur le plan professionnel.

Pour la population générale, hors des milieux militaires ou de maintien de l'ordre, l'opinion découle principalement de l'émotion et est beaucoup plus favorable dans le cas présent. C'est l'émotion que le président Emmanuel Macron a exaltée dans son discours du 28 mars 2018 :

« ...Mais cette vie comptait pour Arnaud Beltrame. Elle comptait même plus que tout, car elle était comme toute vie la source de sa vocation de servir.

Accepter de mourir pour que vivent des innocents, tel est le cœur de l'engagement du soldat. Être prêt à donner sa vie parce que rien n'est plus important que la vie d'un concitoyen, tel est le ressort intime de cette transcendance qui le portait. Là était cette grandeur qui a sidéré la France. »

A l'écoute de ce discours, comment ne pas être ému et bouleversé à l'idée que, qui que l'on soit, un militaire jeune et fort soit prêt instantanément à donner sa vie pour sauver la nôtre dans un moment critique ? Ce n'est évidemment pas ainsi que les choses se passent, ni qu'elles doivent se passer. La gendarmerie est au service

du pays, de sa population prise dans son ensemble, et certes de chaque citoyen, mais seulement dans le respect préalable de l'intérêt collectif. Les règles auxquelles obéit la gendarmerie n'ont pas d'autre objet.

Le jugement émotionnel de l'action du lieutenant-colonel Beltrame a encore été exacerbé par la plongée effectuée par la presse dans la vie personnelle et intime du gendarme. Tous les détails de sa vie, de son caractère, de ses relations avec ses proches ou amis ont été activement sollicités par les journalistes et exposés au vu et au su de tous, pour dresser le portrait d'un homme sensible, attachant, animé d'une spiritualité et d'une foi profonde. L'image du gendarme s'est effacée devant celle du Chrétien, prêt à donner sa vie pour sauver l'humanité, à l'exemple de Jésus. Elle est devenue celle d'un héros universel, que rien ne saurait entacher.

La gendarmerie s'est inclinée devant le mythe naissant, renonçant à toutes réserves officielles sur l'action du lieutenant-colonel Beltrame. Elle l'a fait entrer dans le cercle de ses plus grandes figures historiques, jusque dans les paroles de son nouveau chant. **Cependant les réserves sortiront tôt ou tard, de façon sourde ou ouverte, tant que le mystère ne sera pas levé sur les intentions réelles qui animaient le lieutenant-colonel Beltrame quand il s'est livré en otage au terroriste. L'image du gendarme héroïque ne pourra pas être maintenue indéfiniment au sein de la gendarmerie sur la base d'un mythe, puisque son acte ressemble objectivement à une faute lourde. Pour l'honneur même du colonel Beltrame, il est indispensable de comprendre les racines du drame qui s'est joué au supermarché Super U de Trèbes.**

J'ai longuement réfléchi à ce qui s'est passé dans la tête du lieutenant-colonel Beltrame le vendredi 23 mars 2018, quand il a pénétré dans le supermarché. J'ai fait un passage rapide sur les lieux, j'ai recueilli quelques informations de la cité où vivait le terroriste. J'ai analysé, au fur et à mesure de leur parution, les informations ouvertes parues dans la presse, à la radio, à la télévision, ou dans des vidéos diverses. J'ai rédigé un rapport sur le sujet en février 2023, donnant en référence chacune de mes sources, et mettant en perspective l'ensemble des informations pertinentes que j'avais pu recueillir, en me bornant aux déductions logiques qui en découlaient, sans m'aventurer à donner un avis explicite personnel. Ce rapport est paru sur Profession Gendarme et sert, avec ses propres références internes, de référence unique au présent document :

<https://www.profession-gendarme.com/rapport-detude-sur-les-attentats-de-carcassonne-et-trebes-de-mars-2018/>

Après la parution, certaines vidéos citées ont été retirées de Youtube ou classées en diffusion privée. J'en ai bien sûr conservé la trace.

De mon rapport se dégage en filigrane une interprétation de l'action du lieutenant-colonel Beltrame, différente de celle communément admise du sacrifice volontaire pour sauver la vie d'une inconnue. **L'objet du présent document est de rendre cette interprétation des faits plus explicite, en ajoutant un avis personnel qui permet de combler les lacunes du tissu d'informations disponibles.**

Mon objectif est de présenter une interprétation compatible avec l'ensemble des informations connues, à la différence de celle qui a été imprimée dans l'opinion par un éclairage parcellaire des faits. Il est aussi de légitimer professionnellement l'action du gendarme Beltrame au regard de la situation et des informations dont il disposait lorsqu'il a pris la décision de se constituer otage.

Une faute lourde. Pourquoi ?

Selon l'interprétation communément admise des faits, le lieutenant-colonel Beltrame s'est constitué otage auprès du terroriste à seule fin de sauver une employée, a priori inconnue, du supermarché Super U. Le lieutenant-colonel est arrivé seul au supermarché, où il a rejoint les hommes du PSIG (Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie) de Carcassonne, déjà sur place, qui géraient parfaitement la situation.

La situation était délicate, mais sans caractère critique immédiat pour l'otage. En effet le terroriste avait certes montré son caractère déterminé, par les meurtres commis, mais il avait aussi montré sa volonté de

négociation, puisqu'il aurait pu facilement s'échapper avant l'arrivée des gendarmes, au lieu de les attendre. Il s'agissait pour les gendarmes de guetter toute erreur permettant d'abattre le terroriste, tout en gérant la situation par des tentatives de négociation et de persuasion, puis dans une phase ultérieure éventuelle d'intervention par la force.

Le lieutenant-colonel Beltrame est venu bouleverser une situation de risque circonscrit et gérable, en accroissant considérablement le niveau de risque, pour lui-même comme pour ses camarades. En effet il ne s'est pas substitué à l'otage, ce qui n'est pas possible instantanément pour un être humain, mais il s'est bel et bien constitué otage, devenant pendant plusieurs minutes le deuxième otage du terroriste. Le terroriste s'est ainsi retrouvé dans une situation inespérée pour lui et extrêmement favorable, puisqu'il a alors été en capacité de menacer directement la vie d'un officier de gendarmerie, numéro 3 dans la hiérarchie du groupement de gendarmerie de l'Aude.

Les chances d'aboutissement de négociations ont dès lors été quasiment annihilées, le seul espoir d'une telle négociation étant que le terroriste finisse par se rendre. Un terroriste disposant d'atouts importants fait monter la barre de ses exigences à un niveau inacceptable, et la force devient la seule issue possible, avec les risques induits pour le ou les otages, et pour le personnel d'intervention. C'est bien ce qui a été finalement observé, avec le décès du lieutenant-colonel Beltrame et les blessures de deux hommes du GIGN, dont l'un faisait l'objet de soins sur place à la fin des opérations.

Un autre acte excessivement grave mais couramment admis a été attribué au lieutenant-colonel Beltrame. Le lieutenant-colonel aurait remis au terroriste sa propre arme de service, puis le chargeur de l'arme, pour espérer obtenir la libération de la femme en otage. Un tel acte peut être assimilé à de la folie ou à de la trahison, et il a pourtant été admis sans broncher par le public. Alors même que le terroriste ne disposait plus d'aucune munition pour son propre pistolet, chacune des balles du chargeur devenait une nouvelle occasion de faire monter les enjeux, et la cause potentielle d'une mort parmi les personnels d'intervention.

L'initiative du lieutenant-colonel Beltrame s'est soldée par un bilan lourd, possiblement évitable si les règles d'intervention avaient été respectées. Si l'on admet l'interprétation communément admise de ses motivations quand il s'est constitué otage, on comprend les réserves acerbes de certains gendarmes. En reprenant les résultats de mon rapport, je vais exposer maintenant ma propre interprétation.

La bourde du ministre et ses conséquences

Deux équipes du GIGN ont été dépêchées sur place dès la prise en otage du lieutenant-colonel Beltrame : l'équipe de Toulouse, arrivée très tôt sur les lieux, aux alentours de midi, et une équipe venant de Versailles-Satory, qui a quitté la région parisienne à midi. Des informations contradictoires entre elles ont été diffusées par les grands médias sur l'heure d'arrivée de l'équipe de Satory. Le plus sûr selon moi est qu'elle est arrivée quelques minutes avant l'intervention, vers 14 heures 10. L'intervention a débuté vers 14 heures 15, et la neutralisation du terroriste était achevée à 14 heures 20, selon la première déclaration faite par le procureur de Paris François Mollins. Dans ce laps de temps, trois coups de feu ont été entendus, tirés par un ou des pistolets de 9 mm, calibre utilisé par les gendarmes, y compris ceux du GIGN.

Je n'ai aucune raison de mettre en cause cet exposé des faits, effectué le jour même de l'opération. Il correspond aussi aux déclarations, faites sur place, de feu le ministre de l'intérieur de l'époque, Gérard Collomb, qui a quitté la région lyonnaise à midi et était vraisemblablement présent au début de l'opération. Dans les déclarations initiales de Gérard Collomb, je conteste un seul passage, où celui-ci affirme :

« Le terroriste a tiré, le GIGN est intervenu, et donc a abattu le terroriste »

A ce moment, le ministre ignorait que le terroriste disposait d'une arme de calibre différent de celle des gendarmes, un 7.5 mm, et que ses munitions étaient épuisées, car il les avait dispersées en tirant en l'air, après les deux meurtres commis peu après son entrée dans le magasin. Or le lieutenant-colonel Beltrame portait, outre une blessure gravissime au cou infligée par le couteau du terroriste, deux blessures par balle, non létales, dans les jambes. Il portait de plus au bras une blessure par balle, ayant emporté une phalange

dans sa course, soit au total trois blessures par balle. Ce dernier détail a été fourni par le père Golfier, qui a pu visiter le lieutenant-colonel Beltrame à l'hôpital de Carcassonne. Pour valider les déclarations du ministre, il fallait donc que le terroriste ait lui aussi utilisé un pistolet de la gendarmerie. Mais un autre problème d'ampleur se posait. Si le terroriste avait tiré trois coups de feu et ainsi provoqué l'intervention immédiate du GIGN, pourquoi n'avait-on pas entendu d'autres coups de feu, tirés par le GIGN ?

L'incohérence des propos du ministre, indiscernable au départ, ne pouvait manquer d'apparaître ultérieurement. Elle a été résolue, avec la complicité au moins passive de la presse, par la publication de révélations en apparence embarrassantes pour le ministre, d'abord par le Parisien, puis plus tard et à complète contre-actualité par une kyrielle de journaux, dans le sillage de Libération. Semblant mettre en difficulté le ministre au moment-clé où il devait témoigner dans l'affaire Benalla, elles ne visaient en réalité qu'à rattraper la bourde qu'il avait commise dans ses déclarations de Trèbes. Des extraits de l'enquête officielle révélaient en effet que les images issues de la vidéo-surveillance du magasin attestaient d'une intervention du GIGN presque dix minutes après les coups de feu prétendument tirés par le terroriste.

Le scénario qui en découlait devenait ainsi compatible avec l'affirmation du ministre, selon laquelle les coups de feu tirés à 14 heures 16 l'avaient été par le terroriste. Il ne manquait plus que la dernière touche : comment le terroriste avait-il donc bien pu utiliser une arme de la gendarmerie ? C'est par un témoignage a priori irréfutable que ce dernier mystère a été dissipé, celui de l'employée otage elle-même, la fameuse Julie. Le lieutenant-colonel Beltrame aurait lui-même donné d'abord son arme nue, puis dans un second temps le chargeur, en les faisant glisser au sol en direction du terroriste.

Selon le procureur de Paris François Mollins, le pistolet de service du lieutenant-colonel Beltrame a bel et bien été retrouvé dans la pièce où il était retenu par le terroriste. On se souvient cependant que le terroriste n'a eu de cesse de réclamer un chargeur avant l'intervention finale. La presse s'est chargée de prétendre qu'il ne pouvait s'agir que d'un chargeur de téléphone. Je prétends au contraire que le terroriste a bien récupéré l'arme de service du lieutenant-colonel Beltrame, mais que l'arme était démunie de son chargeur, par une précaution élémentaire qu'avait prise le lieutenant-colonel avant de se livrer au terroriste.

La gendarmerie a dû avaler deux couleuvres pour que le ministre rattrape la bourde commise dans ses déclarations. La première est que le lieutenant-colonel Beltrame aurait remis son arme et ses munitions au terroriste, dans un acte indigne d'un gendarme. La seconde est que le GIGN aurait tergiversé pendant près de dix minutes avant d'intervenir après les coups de feu.

Mon rapport explique en détail ce qui s'est selon moi réellement passé. Les coups de feu entendus vers 14 heures 16 étaient ceux du GIGN. Le lieutenant-colonel Beltrame et le terroriste étant alors pris dans un combat en corps à corps, les tirs du GIGN n'ont pas pu éviter de blesser le lieutenant-colonel, de façon non létale. C'est un coup de couteau du terroriste dans le cou du lieutenant-colonel Beltrame qui l'a blessé mortellement, lui tranchant la carotide. L'égorgement dont les médias ont parlé est une légende. Le lieutenant-colonel Beltrame est mort rapidement, mais son corps a été amené à l'hôpital de Carcassonne, où une mise sous respiration artificielle a pu donner l'illusion qu'il était encore en vie. Le décès a été annoncé au petit matin suivant.

Les déclarations imprudentes du ministre ont eu pour objectif de masquer un fait parfaitement explicable, mais qui aurait suscité d'interminables polémiques, c'est-à-dire les blessures du lieutenant-colonel par des balles tirées par le GIGN.

Cet exposé des faits lave le colonel Beltrame de l'abominable accusation portée contre lui, d'avoir armé le terroriste en pleine intervention. Accessoirement cette thèse implique que le témoignage attribué à l'otage Julie soit faux sur le point de la fourniture par le lieutenant-colonel Beltrame d'un chargeur au terroriste.

Il est maintenant temps d'explicitier les raisons qui ont conduit le lieutenant-colonel Beltrame à se constituer en otage, et d'en donner la justification.

Une simulation d'attentat prévue sur les lieux de l'attentat

Le lieutenant-colonel Beltrame a été affecté au Groupement de Gendarmerie de l'Aude, à Carcassonne, au début du mois d'août 2017, en tant qu'officier adjoint de commandement. La mission d'ampleur qui lui a été confiée a été la préparation de la réponse de la gendarmerie de l'Aude à une attaque terroriste sur son territoire d'intervention prioritaire. Bien que la Citadelle de Carcassonne soit un lieu emblématique du département, elle ne fait pas partie de ce territoire d'intervention.

Le groupement de gendarmerie de l'Aude a ainsi été amené à réaliser un inventaire des sites du département susceptibles d'être visés par des attaques terroristes. A la mi-décembre 2017, un exercice de simulation était effectué dans un bâtiment désaffecté à Carcassonne, simulant une attaque dans un supermarché. Dans le reportage télévisé réalisé à cette occasion, le colonel Sébastien Gay, commandant du groupement de gendarmerie de l'Aude, et le lieutenant-colonel Beltrame, sont interviewés. Le colonel Gay insiste notamment sur la connaissance du terrain, qui doit permettre à la gendarmerie de répondre au mieux le jour J.

L'exercice suivant était prévu début avril 2018, selon une confidence de la mère d'Arnaud Beltrame dans une émission télévisée. Le lieutenant-colonel Beltrame y travaillait activement. Je prétends que cet exercice de début avril 2018 devait avoir lieu précisément au supermarché Super U de Trèbes.

Cette thèse n'est certes pas prouvée directement, mais elle est la seule qui puisse expliquer au final le mode opératoire du terroriste, comme nous le verrons plus loin. Voici les premiers éléments qui l'étaient :

- Ces dernières années, les attentats sur le sol national sont en général liés à la menace dite islamiste, et impliquent des jeunes gens issus des quartiers périphériques des grandes villes. Or Trèbes, situé en zone gendarmerie, se trouve à courte distance de Carcassonne et de ses cités, sur un axe important reliant Carcassonne à Narbonne (et à Béziers par une autre route directe).
- Le supermarché Super U de Trèbes est un lieu sensible parce qu'il est dirigé par Samia Menassi, épouse d'un personnage public, le maire de Trèbes Eric Menassi, ami de Manuel Valls. J'ai mentionné dans mon rapport les propos polémiques tenus par Manuel Valls en novembre 2017 à propos du « problème de l'islam, des Musulmans », et la dernière de ses visites à Jérusalem, en soutien au régime israélien dans un contexte local tendu, deux jours avant l'attaque de Trèbes.

Des membres du personnel formés pour un attentat potentiel

Qu'implique la connaissance du terrain dans un lieu tel que le supermarché Super U de Trèbes ? On pense évidemment à la connaissance de la topographie des lieux, de ses accès et sorties possibles, de la circulation intérieure et de sa sécurisation, etc ... Mais le fin professionnel qu'était le lieutenant-colonel Beltrame savait une chose essentielle : lors d'une attaque terroriste, le facteur temps est capital. La capacité à organiser une réponse interne au lieu attaqué, avant même l'arrivée des forces de gendarmerie, et le délai d'appel à la gendarmerie, avec communication d'informations pertinentes, peuvent influencer considérablement et favorablement sur le déroulé des événements ultérieurs.

La capacité de réponse interne dépend évidemment des personnels présents sur place au moment de l'attaque. Je prétends que le lieutenant-colonel Beltrame avait particulièrement identifié deux personnes, dont la réaction immédiate lors d'une attaque devait constituer un atout majeur dans l'intervention ultérieure de la gendarmerie. Je prétends que la première de ces personnes devait être un employé se tenant en permanence à l'entrée du magasin, sans être un vigile, qui serait la cible prioritaire des éventuels terroristes. Cet employé devait donc se tenir au comptoir d'accueil, où il n'y a habituellement personne dans un petit supermarché comme celui de Trèbes. Il pouvait s'y voir confier des tâches administratives de gestion quotidienne du magasin, telles que l'assistance à la comptabilité.

L'employé en question a été selon moi spécialement recruté, de façon temporaire, pour les besoins de l'exercice. Il s'agit de la fameuse Julie, prise en otage par le terroriste, restée totalement inconnue au voisinage du supermarché, ne faisant pas partie du personnel selon le témoignage d'une caissière rapporté

dans la presse, et qui disparaît définitivement sitôt la prise d'otages terminée, pour ne réapparaître que récemment, comme indiqué dans mon rapport avec de nombreuses précisions. Julie a montré une attitude professionnelle dans ses rapports avec le terroriste, comme si elle avait reçu une formation adéquate.

En appui de ma thèse sur la fonction attribuée à Julie, je cite dans mon rapport une confidence livrée par le père Golfier en conférence, laissant entendre que le lieutenant-colonel Beltrame savait que Julie était une jeune mère, et donc qu'il la connaissait avant l'attaque. Le rôle précis qu'il avait selon moi dévolu à Julie était de donner l'alarme à la gendarmerie dans les plus brefs délais en cas d'attaque terroriste, en fournissant le maximum d'informations sur les attaquants, et en se retirant si besoin dans la pièce située à l'arrière du comptoir, afin de se protéger. La localisation du comptoir d'accueil à l'entrée même du magasin en faisait le site idéal pour ce rôle. En complément de cette première action, Julie devait prévenir un autre employé du magasin susceptible d'organiser la protection des clients et personnels présents dans le magasin.

Je prétends que la seconde personne identifiée par le lieutenant-colonel Beltrame, et qui devait être prévenue par Julie dès le début de l'attaque, était le chef-boucher Christian Medves, choisi en raison de ses aptitudes personnelles exceptionnelles, tant physiques que mentales. J'ai donné de nombreux détails sur cette personne dans mon rapport, indiquant entre autres qu'il était membre d'un club de tir. Christian Medves était la personne idéale, parmi le personnel du Super U, pour prendre en main la situation et assurer l'évacuation ou la protection des clients et employés dans l'attente des secours. Il a obligatoirement été repéré par le lieutenant-colonel Beltrame, lors de son étude de terrain, pour ses qualités. Christian Medves a été la première victime du terroriste lors de son attaque. J'y reviendrai, tant les circonstances de sa mort sont riches d'enseignements.

Un coup de massue pour le lieutenant-colonel Beltrame

On peut maintenant entrevoir la situation à laquelle a été soudain confronté le lieutenant-colonel Beltrame lors de son arrivée sur les lieux. Le supermarché au sein duquel il projetait d'organiser une simulation d'attaque terroriste quelques jours plus tard venait d'être visé par une véritable attaque terroriste, et les deux personnes appelées à jouer un rôle actif étaient directement touchées : l'une exécutée par le terroriste, l'autre prise en otage par lui. L'otage lui est alors apparue non pas comme un simple membre du personnel, que le terroriste n'avait pas de raison particulière d'exécuter, mais comme une collaboratrice de la gendarmerie, qui pouvait être menacée en cette qualité. Car une chose est immédiatement venue à l'esprit du lieutenant-colonel Beltrame, lui faisant l'effet d'un coup de massue : l'attaque, de par ses modalités et sa date, ne pouvait pas être une coïncidence par rapport à l'exercice prévu. Elle était obligatoirement pour lui la conséquence d'une fuite d'informations, donc d'une faute incombant à la gendarmerie, et au premier chef à celui qui organisait l'exercice : lui-même.

Je cite un extrait du commentaire avisé laissé sur Profession Gendarme à la suite de mon rapport par GEB, dont l'expérience est manifeste :

« Mais pour mon compte TOUS les gendarmes sont de vrais professionnels et surtout dans les sections d'élite spécialisées. Et il n'y a jamais de place à l'improvisation sauf quand on tente à la volée de rattraper une connerie involontaire ou provoquée. »

Et l'attitude de Beltrame shuntant ses camarades en action en risquant non seulement sa vie, et celle de ces derniers sans compter sa carrière et sa peau, est celle de quelqu'un qui veut arriver à tout prix avant les autres pour « effacer » quelque chose ou rattraper une erreur avant qu'elle ne soit « exposée ». »

GEB a visé dans le mille. Le lieutenant-colonel Beltrame a eu comme seul objectif de rattraper une erreur apparente, manifeste à ses yeux, dont il s'est senti personnellement responsable et qui pouvait conduire à la mort d'une personne qu'il avait lui-même embarquée dans une galère tragique. Fini alors les bla-blas sur la nature du geste d'Arnaud Beltrame, celui d'un Chrétien ou celui d'un gendarme. **Son action reste inappropriée et contraire aux règles de la gendarmerie, mais elle est celle d'un gendarme qui tient à ne laisser personne d'autre que lui assumer les conséquences de ses erreurs, d'un gendarme responsable, qui engage ses tripes dans l'exercice de son métier.**

Le lieutenant-colonel Beltrame a agi en gendarme, susceptible d'erreur comme tout être humain, mais digne jusque dans ses erreurs du respect et de l'admiration de ses frères d'arme.

Il se trouve cependant que le lieutenant-colonel Beltrame ne portait pas la moindre responsabilité dans la situation dramatique qui se présentait devant lui ce vendredi 23 mars 2018 à Trèbes. Le lieutenant-colonel Beltrame, et à travers lui la gendarmerie, avaient été trahis, et c'est cette trahison qui avait permis à un jeune homme résidant à la cité Ozanam de Carcassonne de lancer ses attaques terroristes. C'est l'étude de l'attaque en elle-même qui le révèle, et qui contribue encore à renforcer la thèse que je viens d'exposer.

Une réaction programmée du lieutenant-colonel Beltrame

Mon rapport expose la logique d'action du terroriste depuis le début de son équipée meurtrière à Carcassonne. Plusieurs points méritent d'être mis en exergue ici. Tout d'abord, le terroriste a manifestement pour objectif final de venir au supermarché de Trèbes après le vol de voiture qu'il commet en s'en prenant à deux personnes, dont l'une décédera. Ses tirs sur des policiers rentrant d'un jogging constituent une action d'opportunité et non un but établi au préalable. Au Super U de Trèbes, son objectif est de « *buter du gendarme* », selon les propos recueillis de Julie par le père Golfier. Il révèle à Julie qu'il n'a aucune intention de lui faire du mal, et qu'il compte sur l'intervention de « *frères* », qui pourraient par exemple lancer un camion sur le magasin.

Par ailleurs, on observe un fait sidérant : à son arrivée dans le magasin, le terroriste cherche activement une personne pendant environ 30 secondes, sans provoquer la moindre alerte et en discutant même avec un client de la boulangerie. La personne qu'il cherche est Christian Medves, qu'il abat à bout portant. Son deuxième tir est gratuit, comme il le dit lui-même en tirant, et n'est dû qu'à l'inattention apparente du client, Hervé Sosna. Les autres tirs ne sont pas ciblés, et provoquent la peur jusqu'à épuisement complet des munitions. Il est donc évident que le terroriste disposait d'informations précises sur le magasin, et avait un plan élaboré devant lui permettre au final de « *buter du gendarme* ». Or, sans l'intervention hors règles du lieutenant-colonel Beltrame, l'escapade du terroriste ne pouvait se solder que par sa propre mort ou arrestation, probablement sans dommages à l'otage puisqu'il ne voulait pas lui faire de mal.

Il n'y a qu'une seule issue logique à ces faits et témoignages : le plan d'action du terroriste incluait la réaction attendue du lieutenant-colonel Beltrame, et visait donc à provoquer cette réaction. **En d'autres termes, le lieutenant-colonel est tombé dans un piège, qui n'a pu être conçu qu'avec la connaissance préalable de ses initiatives professionnelles au sein du magasin, et tenait compte de son caractère à la fois responsable et intrépide.** Cela était bien au-delà des capacités personnelles du terroriste, ou de son cercle de relations devant prochainement comparaître au procès. Avait-il d'autres relations cachées ? Oui, selon les informations rassemblées dans mon rapport. D'une part, un informateur des renseignements, quadragénaire, était devenu si proche de Radouane Lakdim que celui-ci le considérait comme un père de substitution. D'autre part le terroriste aurait prétendu qu'un militaire lui fournissait des armes. Les services de renseignement avaient d'ailleurs convoqué le futur terroriste en vue d'une audition, probablement parce que son comportement était suspect. Le ministre Gérard Collomb le nie de façon peu convaincante, voire grotesque.

Une otage suspecte

On a donc bien des indices de liaison du terroriste à des personnes susceptibles de lui avoir remis des informations et de l'avoir incité à l'action. Quelle peut donc être la source première de ces informations, alors que le lieutenant-colonel Beltrame avait nécessairement veillé à garder les opérations aussi confidentielles que possible ? Je ne veux proférer aucune accusation formelle, mais si j'avais le pouvoir légal de mener un interrogatoire, je m'intéresserais en priorité au personnage de Julie, alias Y. dans le rapport d'enquête. Julie est une jeune maman, probablement d'apparence maghrébine ou moyen-orientale, si l'on en juge par la photo partiellement floutée présentée par le père Golfier, et par l'étonnement initial de ce dernier qu'elle se dise chrétienne. Toutes les raisons de suspicion sont exposées dans mon rapport.

Les raisons objectives de suspicion sont tangibles :

- Julie a appelé la gendarmerie de Carcassonne depuis un téléphone fixe après le début de l'attaque.
- L'enregistrement présenté aux journalistes est douteux, car non horodaté, comme le fait pertinemment remarquer le journaliste de Libération.
- Julie est susceptible d'avoir appelé directement le lieutenant-colonel Beltrame, le poussant à venir personnellement sur les lieux le plus rapidement possible, et lui présentant des informations inconnues.
- Le chef-boucher Christian Medves a quitté son poste juste avant l'entrée du terroriste dans le magasin, disant se rendre au bureau pour faire un papier. Il est très vraisemblable que le bureau en question soit le comptoir d'accueil et la pièce attenante, et que ce soit Julie qui l'ait appelé. Dans ce cas, il aurait dû être exactement devant le comptoir d'accueil à l'entrée du terroriste dans le magasin. Il aurait alors été abattu par celui-ci en tant que première personne rencontrée par le terroriste sur son passage, et cette exécution aurait paru conforme à une logique de terreur aveugle. C'est parce que Christian Medves s'est arrêté pour discuter avec une caissière que le terroriste a dû passer trente secondes à le chercher.
- Enfin, les déclarations de l'ancien policier Christian Guibert, présent dans le magasin, montrent que le terroriste a laissé Julie seule pour le poursuivre à travers le magasin. Celle-ci n'en a pas profité pour s'échapper par la porte d'accès du magasin, voisine du comptoir d'accueil.

Suspicion ne signifie en aucun cas culpabilité, mais nécessité d'éclaircissement. La première question à éclaircir reste évidemment celle de la connaissance préalable entre le lieutenant-colonel Beltrame et la future otage.

Le mobile de l'attentat

Dernière question importante : quel pouvait bien être le mobile des personnes qui ont poussé le terroriste à commettre son attaque ? La première réponse est générale et vaut pour tous les attentats. Un attentat sert toujours des intérêts politiques, français ou étrangers. Plus un attentat touche des personnes importantes, plus il a d'écho. Celui qui a conduit au décès du lieutenant-colonel Beltrame a eu un écho mondial. En soi, cela peut expliquer les attaques de Carcassonne et Trèbes, sans qu'il soit possible de désigner avec la moindre certitude les intérêts servis ici.

Une deuxième réponse possible est liée à des faits étranges survenus dans l'entourage familial du lieutenant-colonel Beltrame. Le 16 août 2017, peu de jours après l'arrivée du lieutenant-colonel à Carcassonne, son père, Jean-François Beltrame, résident du Grau-du-Roi, a disparu. Le lieutenant-colonel n'a vraisemblablement pas eu le temps de lui rendre visite, alors qu'il se retrouvait, après sa mutation, à distance relativement courte. Le corps de Jean-François Beltrame est réapparu le 16 février 2018, sous forme d'un cadavre pris dans les mailles d'un filet de pêche. Le corps a été incinéré le 16 mars 2018, après autopsie, en présence du lieutenant-colonel. Le lieutenant-colonel est mort une semaine plus tard.

Les résultats d'autopsie n'ont pas été publiés dans la presse, pas même dans leurs grandes lignes. Ce que l'on sait est fortuit, car un des marins du bateau de pêche qui a trouvé le corps a été interviewé à son retour au port, sans que le corps ne soit encore identifié. Il ressort du reportage que le corps était vêtu d'un short de cycliste, lesté de plomb, et avait les avant-bras manquants. Les apparences sont donc celles d'un assassinat de type mafieux, avec un corps qui n'aurait jamais dû réapparaître. Les avant-bras manquants pourraient avoir été découpés par une hélice de bateau alors qu'ils étaient liés entre eux.

Y avait-il un secret que le fils ne devait jamais être en mesure d'apprendre ? Je n'ai pas d'éléments pour en dire plus. C'est l'enquête qui devrait le dire, et à ma connaissance elle n'a pas été rendue publique, si tant est qu'elle ait été menée avec rigueur.

Conclusions finales

Le dossier des attaques de Carcassonne et Trèbes en mars 2018 est vaste pour quiconque travaille presque exclusivement sur les sources ouvertes, distillées par la presse au fur et à mesure du temps. Une difficulté particulière est que de nombreuses contradictions apparaissent entre les informations disponibles, indiquant des mensonges ou une volonté de dissimulation de la part de certaines personnes ou institutions. Dans mon rapport de février 2023, il m'a fallu près d'une cinquantaine de pages pour ordonner les informations et faire ressortir les lignes directrices qui s'en dégagent, mais je me suis abstenu d'exprimer un avis personnel, me contentant de poser des questions pour guider le lecteur dans sa réflexion.

Dans le présent document, j'ai présenté ma propre interprétation des faits, en conformité avec une analyse rationnelle des informations et de leurs éventuelles contradictions. Cela m'a conduit à compléter la trame de ces informations, comme on raccommoderait un tissu endommagé en essayant de lui rendre son aspect premier. Le résultat met directement en opposition ma vision des faits et celle promue par le milieu politique. Il est en accord avec l'ensemble des faits, à la différence de la vision parcellaire qui domine, et qui se concentre sur un épisode limité, en le coupant de son contexte.

Pour être très explicite, je rappelle que la vision politique des attaques de Carcassonne et Trèbes, exprimée ouvertement ou suggérée, ne peut pas être qualifiée de version officielle. Elle se focalise sur la reddition du lieutenant-colonel Beltrame, et consiste en une interprétation arbitraire de ses intentions à ce moment précis. C'est une vision naïve et merveilleuse, brodant sur les apparences, semblable à celle d'un jeune enfant qui dessine une maison de rêve sur une feuille de papier. Le gendarme émérite Arnaud Beltrame, mu par un romantisme d'inspiration chrétienne, aurait sacrifié sa vie pour sauver une princesse enfermée, mais aucune fée ne serait venue le ressusciter à la fin de l'histoire.

Je n'ai jamais pu croire à ce conte pour enfants, pourtant accepté par la majorité des adultes de France. Un gendarme peut faire beaucoup de choses, mais pas se métamorphoser en un personnage de bande dessinée, fût-elle tragique. Un gendarme reste un gendarme, avec ses forces et ses faiblesses. Mon interprétation des faits est la seule qui respecte cette affirmation que je pose en axiome. **Elle établit que le colonel Beltrame, qui a vécu en gendarme, est mort en gendarme. Or aucun honneur ne vaut pour un gendarme s'il dénature sa qualité de gendarme.**

En terminant la rédaction de ce document, en ce 25 décembre 2023, mes pensées se tournent vers le colonel Beltrame, avec le sentiment d'avoir énoncé une évidence qu'il n'est plus en état d'énoncer lui-même, et qui pourtant aurait dû l'être beaucoup plus largement. Mission accomplie donc, et honneur au colonel Beltrame, sacrifié pour d'obscures raisons, mais véritable héros de la gendarmerie !

Patrick Charpentier, le 25 décembre 2023

POST-SCRIPTUM :

Dans un monde aujourd'hui dominé par l'injustice, le mensonge et l'oppression, pourquoi se préoccuper d'un sujet en apparence secondaire ? Parce que rien n'est secondaire quand un principe essentiel est menacé. Chacun se doit de parler ou d'agir quand il le peut, en rejetant la tentation de l'indifférence et de la passivité. Le colonel Beltrame a été victime d'une immense injustice quand il a été visé, à raison de sa qualité de gendarme, par le couteau du terroriste. Nul ne peut renverser le cours d'un destin accompli, mais nul n'est tenu d'accepter comme vérité une parole publique qui travestirait, sous des tournures élogieuses, la réalité d'une vie et celle d'une profession. C'est parce qu'il m'est apparu que le colonel Beltrame était victime d'une nouvelle injustice, cette fois à l'encontre de sa mémoire, que j'ai rédigé le présent document.